

**Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité**

*Entre L'adhérent à l'AMAP "les Choucas gourmands"*

**SAISON 2026**

**Du 13 mars 2026 au 23 octobre 2026**

**Les vendredis des semaines impaires  
de 17H00 à 19H00**

Local de l'Amap  
3 bis chemin des bruyères  
88290 THIEFOSSE

Contacter / Isabelle au 06 04 08 16 12



*Et la productrice :  
Yohanna VLAEMYNCK*

**Les cabrioles de Grandrupt**  
18 colline de Grandrupt  
88360 Rupt sur Moselle  
Tél : 07 81 30 47 01

**CONTRAT DE FROMAGES ET YAOURTS DE CHEVRE BIO**

NOM de l'adhérent : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : ..... @ .....

**ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR** : Je m'engage à :

- produire des yogourts et des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org).
- fournir aux abonnés des yogourts et des fromages toutes les deux semaines, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

**ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:**

- Je m'engage pour une saison à chercher mes produits ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

**Si je prends des yogourts ou du fromage battu, je m'engage à rendre tous les pots vides à la productrice par l'intermédiaire de l'Amap en les déposant au local de distribution (car ils ne vous sont pas facturés).**

13 mars	27 mars	10 avril	24 avril	jeudi 7 mai	22 mai	5 juin	19 juin	3 juil	17 juil	31 juil	jeudi 14 août	28 août	11 sept	25 sept	9 oct	23 oct
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A

**La commande est à renseigner au verso.**

**CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT :**

- Je m'engage avec Yohanna Vlaemynk sur la base de ce contrat pour un montant de : ..... €.
- Le paiement est effectué par un ou plusieurs chèques (jusqu'à 3) libellés à l'ordre de : GAEC Les cabrioles de Grandrupt. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement les 6 mars 2026, 1<sup>er</sup> juin 2026, 1<sup>er</sup> août 2026.

Fait à ..... le .....

La productrice : Yohanna Vlaemynck

L'adhérent : .....

## COMMANDE

**Saison complète (soit 14 distributions)**

	Fromage Frais nature <b>2,10€</b>	Fromage Ail des ours <b>2,60€</b>	Fromage varié (noix, miel, échalote, chanvre, herbes huile d'olive, affiné, cendré) <b>3,35 €</b>	Yogourt 320g <b>2,10 €</b>	Fromage blanc battu <b>350g</b> <b>4,20 €</b>
Chaque distribution Toutes les 2 semaines Soit <b>17 fois</b>					
Distribution A Toutes les 4 semaines Soit <b>9 fois</b>					
Distribution B Toutes les 4 semaines Soit <b>8 fois</b>					
Prix unitaire pour 1 livraison					
Prix total des livraisons					
Total général				.... Chèque(s)	

**EXEMPLE DE COMMANDE :**

	Fromage Frais nature <b>2,10 €</b>	Fromage Ail des ours <b>2,60€</b>	Fromage varié (noix, miel, échalote, chanvre, herbes huile d'olive, affiné, cendré) <b>3,35 €</b>	Yogourt 320g <b>2,10 €</b>	Fromage blanc battu <b>350g</b> <b>4,20 €</b>
Chaque distribution Toutes les 2 semaines Soit <b>17 fois</b>			1	2	
Distribution A Toutes les 4 semaines Soit <b>9 fois</b>	1				1
Distribution B Toutes les 4 semaines Soit <b>8 fois</b>		1			
Prix pour une livraison	2,10 €	2,60 €	3,35 €	2*2,1 = 4,20 €	4,20 €
Prix total des livraisons	9×2,1 = 18,90	8×2,60= 20,80	17×3,35 = 56,95	17×4,2 = 71,40	9×4,2 = 37,80
Total général	$18,9+20,8+56,95+71,4+37,8 = 205,85$			Soit 2 chèques de 70 € et 1 chèque de 65,85 €	

